

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 014/2022

A la société ECBG-NKN CONSTRUCT

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux travaux de réhabilitation de la route d'accès au site de Bendera, longue de 8 km à Kalemie dans la Province du Tanganyika en République Démocratique du Congo, conclu avec la SNEL, pour un montant total hors taxe de dollars américains un million deux cent vingt-sept mille cinq cent septante-trois, soixante-trois centimes (USD 1 227 573,63) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 26/01/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

P.O.
[Signature]



Directeur Général

[Signature]